



D.2018.12.12.7.7

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 12 Décembre 2018

7 – PROJETS TERRITORIALISES

7.7 - Linéo 3 Plaisance-Tournefeuille-Toulouse - Autorisation de signer l'avenant n°3 au marché L3 2016 13008 M conclu avec le Groupement EUROVIA / MALET : Lot 2 - Travaux VRD Secteurs Monestié, Plaisance du Touch et Voie Nouvelle

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Grass)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Briand à/c du point 9.10)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (M. André à/c du point 9.1)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline		X (pouvoir M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Tisséo-Collectivités**Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine**

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181217-20181212-7-7D-
DE
Date de télétransmission : 17/12/2018
Date de réception préfecture : 17/12/2018

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2015.03.25.4.1 du 25 mars 2015, approuvait le programme de l'opération LINEO 3 Axe Bus Plaisance – Tournefeuille – Toulouse.
- Par délibération D.2015.05.27.5.1 du 27 mai 2015, approuvait la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiée à Tisséo Ingénierie (SMAT) et en autorisait la signature.
- Par délibération D.2015.10.14.8.1 du 14 octobre 2015, autorisait Tisséo Collectivités à signer avec le Groupement ARCADIS/URBANICA/BETEM MIDI PYRENEES le marché de maîtrise d'œuvre M 2015-014 pour la conception et la réalisation du LINEO – Axe bus Plaisance – Tournefeuille – Toulouse.
- Par délibération D.2016.09.14.4.1 du 14 septembre 2016, approuvait les études d'Avant-projet du LINEO 3 Plaisance - Tournefeuille – Toulouse.
- Par délibération D.2017.03.29.7.20 du 29 mars 2017, autorisait la signature du marché L3 2016 13008 M attribué au groupement d'entreprises EUROVIA/ MALET relatif aux travaux lot 2 - VRD secteurs Monestié, Plaisance du Touch et voie nouvelle pour un montant de 9 667 632,06 € H.T. Ce marché comporte une tranche ferme d'un montant de 6 197 597,06 € HT, et une tranche optionnelle d'un montant de 3 470 035,00 € HT
- Par délibération D.2017.04.06.16 du 4 octobre 2017, autorisait la signature de l'avenant n°1 (sans incidence financière) du marché travaux lot 2 VRD secteurs Monestié, Plaisance du Touch et voie nouvelle, conclu avec le groupement d'entreprises EUROVIA/MALET, pour modifier le responsable sécurité.
- Par délibération D.2018.10.03.6.15 du 03 octobre 2018, approuvait l'avenant n°2 au marché L3 2016 13008 M conclu avec le marché EUROVIA/ MALET au sujet de prestations complémentaires d'un montant de 545 689,26 € HT, ce qui représentait une augmentation de 5,64 % du montant initial du marché.

Le présent avenant n° 3 a pour objet d'intégrer au marché L3 2016 13008 M :

- des prestations complémentaires apparues en cours de marché,
- la fixation de prix nouveaux définitifs conformément à l'article 14 du CCAG Travaux,
- l'ajustement des quantités du Détail Estimatif.

1. Prestations complémentaires liées à la TRANCHE FERME

a. Prestations complémentaires consécutives à des demandes nouvelles ou adaptations de projet apparues en cours de marché

Reprise des bordures de l'îlot route de Lombez

La création d'un îlot sur la route de Lombez était prévue au projet pour empêcher les manœuvres de tourne à gauche en sortie du parking Monestié. Il a été constaté sur site que l'îlot initialement prévu, était insuffisant. Il a donc été convenu de le prolonger pour former une

Barrière efficace contre les
 Accidents de réception en préfecture
 031-253100986-20181217-20181212-7-7D-
 DE
 Date de télétransmission : 17/12/2018
 Date de réception préfecture : 17/12/2018

Le montant de ces travaux complémentaires s'élève à **7 874,65 € HT**.

Déplacement du dalot pour le passage à faune suite aux contraintes foncières de la voirie nouvelle

La conduite Ø600 prévue pour le passage à faune et le rétablissement hydraulique de la voirie nouvelle était positionnée initialement au niveau de la zone dégradée (réduction de la voie bus à une seule voie de circulation). A la demande de la DREAL, cette conduite a été modifiée par un dalot de dimension 0.70 m de hauteur par 1.50 m de largeur au démarrage des travaux. Cette modification sur la dimension de l'ouvrage a impliqué, en cours de travaux, à revoir son positionnement hors de la zone dégradée pour tenir compte des contraintes techniques engendrées (perte du fil d'eau, augmentation des talus venants débordés sur les parcelles riveraines, ...). Du fait de ce déplacement sur une section plus large, la longueur du dalot a été augmentée de 28 m à 53 m, augmentant de fait le coût de réalisation de cet ouvrage.

Le montant de ces travaux complémentaires s'élève à **26 697,80 € HT**.

Création d'un accès au futur programme immobilier « Les Chalets » et au terrain agricole au droit de la voirie nouvelle

La voirie nouvelle se situe à proximité d'un futur programme immobilier « Les Chalets ». Afin d'éviter une dégradation ultérieure de la voie bus lors des travaux relatif à ce programme immobilier, des adaptations ont été réalisées en phase travaux pour intégrer le futur accès à la parcelle des Chalets. Ainsi le revêtement et la structure du trottoir situés au droit de la parcelle ont été modifiés.

Le montant de ces travaux complémentaires s'élève à 7 823,70 € HT.

Par ailleurs, la parcelle projetée pour le programme immobilier « Les Chalets » comprend l'accès au terrain agricole qui jouxte la voirie nouvelle. L'accès a donc été déplacé depuis la route de Toulouse. Le montant de ces travaux complémentaires s'élève à 1 738,60 € HT.

La somme de ces travaux complémentaires s'élève à **9 562,30 € HT**.

Adaptation des accès riverains rue de la Garenne

Le projet initial prévoyait la réalisation d'un nouveau trottoir tout le long de la rue de la Garenne à Tournefeuille. Il s'est avéré en cours d'exécution que la création de ce trottoir nécessitait la reprise de certains accès riverains pour se raccorder aux cotes altimétriques de ces nouveaux aménagements.

Le montant de ces travaux complémentaires s'élève à **8 003,50 € HT**.

Modification tardive du positionnement et reprise des pieds de mâts SLT

En phase exécution, le futur gestionnaire présumé de la Signalisation Lumineuse Tricolore a émis des observations sur le positionnement des mâts SLT impliquant des déplacements par rapport à leur position initiale définie lors des études projet. Les travaux VRD étant en partie réalisés sur certains secteurs, des adaptations ont donc été nécessaires pour permettre la nouvelle implantation de ces mâts SLT.

Le montant de ces travaux complémentaires s'élève à **36 040,98 € HT** et se décompose comme suit :

- Reprise des pieds de mâts SLT : 12 560,33 €
- Adaptation des aménagements suite aux modifications tardives SLT : 23 480,65 €

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181217-20181212-7-7D-
DE
Date de transmission : 17/12/2018
Date de réception préfecture : 17/12/2018

Nappage de terre végétale du bassin

Le nappage de terre végétale du bassin de rétention situé à proximité de la future station LOTI n'était pas prévu dans le cadre des travaux LINEO 3. Or, ce bassin est situé à l'entrée de ville et à proximité d'une station. Dans un souci d'image satisfaisante pour les usagers, il a donc été convenu de réaliser des plantations sur cette zone. Compte tenu de la complexité de la prestation (pentes de talus), cette prestation de nappage de terre végétale est confiée au titulaire de ce lot VRD ; le lot espaces verts réalisera quant à lui les plantations.

Le montant de ces travaux complémentaires s'élève à **8 685,00 € HT**.

Déplacement du local Tisséo

En phase travaux, Tisséo Voyageur a rencontré l'ABF au préalable de la dépose du permis de construire du local conducteur sur la gare bus Monestié à Plaisance du Touch, celui-ci se situant dans le périmètre de la ZPPAUP. Lors de cette réunion, l'ABF a émis un avis défavorable quant à la position du local telle qu'indiquée sur les plans de conception et a demandé que celui-ci soit éloigné du centre Monestié. Le local a donc été repositionné, impliquant des reprises et travaux complémentaires d'infrastructures (fondations et raccordements aux réseaux).

Les prestations supplémentaires nécessaires au déplacement du local ont été estimées et leurs quantités ont été ajoutées au DQE. Elles représentent un montant de **50 000,00 € HT**.

b. Travaux complémentaires liées aux réseaux concessionnaires.

Adaptation du chantier pendant l'intervention des concessionnaires pour l'enfouissement des réseaux rue de la Garenne

En cours de travaux, la commune de Tournefeuille a décidé d'engager l'enfouissement des réseaux de télécommunication sur la rue de la Garenne. Cette intervention par les concessionnaires qui est donc intervenue simultanément aux travaux du présent lot a perturbé l'avancement des travaux LINEO 3. Cela a nécessité de renforcer les moyens (équipe travaux) afin d'éviter toute incidence sur le planning général des travaux.

Le montant de ces moyens supplémentaires s'élève à **4 420,00 € HT**.

Mise à la cote des émergences en lieu et place des concessionnaires

Lors de la conception, il avait été convenu que la remise à la cote des émergences serait réalisée par les concessionnaires. Or, pour des questions de planning et de coordination, notamment afin d'éviter toute incidence sur les dates prévues de fin des travaux, une grande partie de ces mises à niveau d'émergences ont été réalisés par l'entreprise du présent lot.

Le montant de ces travaux complémentaires s'élève à **11 325,00 € HT** et se décompose comme suit :

- Mise à la cote d'émergences existantes de surface inférieure à 0.5 m² (25 unités) : 2 940,00 €
- Mise à la cote d'émergences existantes de surface comprises entre 0,5 et 1m² (39 unités) : 8 385,00 €

c. Travaux complémentaires liés aux adaptations de terrain apparues en cours de chantier.

Adaptation du chantier suite à la rétention d'eau pluviale sur l'emprise de la voirie nouvelle créée par 3 fossés non répertoriés dans le cadre des études

la voirie nouvelle créée par
031-253100986-20181217-20181212-7-7D-
DE
Date de télétransmission : 17/12/2018
Date de réception préfecture : 17/12/2018

Lors du démarrage des travaux de terrassements, il a été constaté une rétention d'eau au droit de la future voirie nouvelle. Cette rétention était provoquée par des fossés existants dont le point bas était situé sous la voirie projetée du LINEO 3. Le risque potentiel de ce phénomène n'avait pas été identifié dans le cadre des études, faute d'informations à disposition (notamment s'agissant pour partie de parcelles privées).

Cette découverte en phase travaux a nécessité l'arrêt du chantier, ce qui a nécessité de renforcer les moyens prévus initialement pour maintenir dans un bon état les plateformes déjà réalisées le temps de l'arrêt du chantier.

Le montant de ces travaux complémentaires s'élève à **27 166,60 € HT**.

Modification du tracé du réseau d'assainissement à proximité de la voirie nouvelle

Des réseaux non identifiés sur les DT-DICT ont été découverts par le titulaire sur la route de Toulouse, au démarrage des travaux de la voirie nouvelle. L'altimétrie de ces réseaux existants ne permettant pas le croisement du réseau d'assainissement EP projeté dans le cadre du chantier LINEO 3, le tracé du réseau EP a donc été adapté, impliquant un linéaire de canalisations plus important.

Le montant de ces modifications s'élève à **22 859,18 € HT**, et se décompose comme suit :

- Fourniture et mise en tranchée de canalisation Ø200 sur 6 ml : 658,50 €
- Fourniture et mise en tranchée de canalisation Ø400 sur 50,2 ml : 16 051,45 €
- Création de regards de visite (4 unités) et raccordement à l'existant (3 unités) : 5 250,00 €
- Sondages et fouilles (9,8m3) : 899,23 €

Réalisation de purges au niveau de la future station LOTI

Lors des travaux de terrassement pour la réalisation de la future station LOTI située entre la voirie nouvelle et la route de Toulouse, des couches de matériaux impropres à la bonne tenue des futurs aménagements ont été découvertes sur certains secteurs, celles-ci n'ayant pas été identifiées dans le cadre des investigations réalisées en phase étude. Il a donc été convenu que ces zones devaient être purgées avec des matériaux plus résistants et insensibles à l'eau. La quantité des matériaux de substitution apportés pour réaliser cette purge correspond à 544,00 m3.

Le montant en plus-value de ces travaux complémentaires s'élève à **37 236,80 € HT**

Réalisation de bétonnage sur la canalisation EP route de Toulouse.

Dans le cadre des travaux du LINEO 3, un réseau EP a été créé pour la voirie bus le long de la route de Toulouse à Plaisance du Touch. Au démarrage de travaux, il a été constaté que l'altimétrie du rejet existant pour le réseau EP projeté par LINEO 3 était trop haut par rapport aux indications des plans topographiques. Le réseau EP a donc été relevé en conséquence. La couverture du réseau n'étant alors plus suffisante, la maîtrise d'œuvre a confirmé la nécessité de bétonner la canalisation sur 348,50 m afin de la protéger.

Le montant de ces travaux complémentaires s'élève à **22 757,05 € HT**.

Ajustement des quantités sur les bordures et caniveaux

Les quantités liées aux bordures et caniveaux ont été sous-évaluées par le maître d'œuvre dans le cadre de ses métrés réalisés lors de la préparation du présent marché.

Le montant de ces travaux non comptabilisés dans les métrés s'élève à **178 545,55 € HT**.

Accusé de réception en préfecture
031-259100986-20181217-20181212-7-7D-
DE
Date de télétransmission : 17/12/2018
Date de réception préfecture : 17/12/2018

Ajustement des quantités sur le béton désactivé

Les quantités liées aux revêtements de surface et plus particulièrement à la mise en œuvre du béton désactivé ont été sous-évaluées par le maître d'œuvre dans le cadre de ses métrés réalisés lors de la préparation du présent marché.

Le montant de ces travaux non comptabilisés dans les métrés s'élève à **90 536,71 € HT**.

d. Synthèse des prestations complémentaires de la TRANCHE FERME

Prestations complémentaires consécutives à des demandes nouvelles ou adaptations de chantier apparues en cours de marché	146 864,23 €
Travaux complémentaires liés aux réseaux concessionnaires	15 745,00 €
Travaux complémentaires liés aux adaptations de terrain apparues en cours de chantier	379 101,89 €
Total	541 711,12 €

2. Prestations complémentaires liées à la TRANCHE OPTIONNELLE**a. Prestations complémentaires liées aux adaptations de la structure de voirie existante afin**Réalisation de purges avenue des Pyrénées.

Lors des travaux de terrassement pour la réalisation de la structure de voirie de la future voie bus, des couches de matériaux impropres à la bonne tenue des futurs aménagements ont été découvertes sur certains secteurs de l'avenue des Pyrénées, celles-ci n'ayant pas été identifiées dans le cadre des investigations réalisées en phase étude. Il a donc été convenu que ces zones devaient être purgées avec des matériaux plus résistants et insensibles à l'eau.

Le montant de ces travaux complémentaires s'élève à **10 513,92 € HT**.

b. Prestations complémentaires liées aux réseaux concessionnaires.Mise à la cote des émergences en lieu et place des concessionnaires

Lors de la conception, il avait été convenu que la remise à la cote des émergences serait réalisée par les concessionnaires. Or, pour des questions de planning et de coordination, notamment afin d'éviter toute incidence sur les dates prévues de fin des travaux, une grande partie de ces mises à niveau d'émergences ont été réalisés par l'entreprise du présent lot.

Le montant de ces travaux complémentaires s'élève à **48 250,00 € HT**, et se décompose comme suit :

- Mise à la cote d'émergences existantes de surface inférieure à 0,5 m² (105 unités) : 27 825,00 €
- Mise à la cote d'émergences existantes de surface comprise entre 0,5 et 1m² (215 unités) : 20 425,00 €

c. Travaux complémentaires liés aux adaptations de terrain apparues en cours de chantier

031-253100986-20181217-20181212-7-7D-DE
Date de télétransmission : 17/12/2018
Date de réception préfecture : 17/12/2018

Adaptation du réseau d'assainissement suite à la découverte de réseaux non identifiés

La présence de réseaux existants non identifiés sur les DT- DICT a nécessité l'adaptation du réseau d'assainissement projeté sur l'avenue des Pyrénées. L'encombrement du sous-sol ne permettant pas la pose de canalisation béton Ø400 comme initialement prévue, celle-ci a été modifiée en canalisation PVC Ø400. De plus, les modifications de tracé du réseau EP engendrées par cette présence de réseaux non identifiés ont conduit au changement de la canalisation béton initiale en canalisation fonte, afin de respecter les charges admissibles sur le réseau.

Le montant de ces modifications complémentaires s'élève à **21 931,70 € HT**.

d. Synthèse des prestations complémentaires de la TRANCHE OPTIONNELLE

Prestations complémentaires liées aux adaptations de la structure de voirie existante, afin de répondre aux classes de trafic	10 513,92 €
Travaux complémentaires liés aux réseaux concessionnaires	48 250,00 €
Travaux complémentaires liés aux adaptations de terrain apparues en cours de chantier	21 931,70 €
Total	80 695,62 €

3. Fixation de prix unitaires nouveaux

La rémunération de prestations complémentaires visées ci-dessus est assurée d'une part par des prix unitaires du marché initial, d'autre part par les prix unitaires nouveaux ci-dessous qu'il convient d'intégrer au Bordereau des Prix Unitaires du marché :

PN 4.3.1.8	Mise en tranchée tuyau PVC 315 mm : 327,00 €/ml
PN 4.1.3.9	Mise en tranchée tuyau PVC 400 mm : 346,00 €/ml
PN 4.1.3.10	Mise en tranchée tuyau fonte 300 mm : 385,00 €/ml
PN 4.1.3.11	Mise en tranchée tuyau fonte 400 mm : 423,00 €/ml
PN 1.4.7	Mise à disposition de moyens humains supplémentaires pour répondre aux adaptations de chantier.
PN 1.4.8	Renforcement des moyens pour le maintien des plateformes de terrassement.
PN 1.4.9	Nappage de terre végétale

4. Ajustement du Détail Estimatif du marché

La rémunération des prestations complémentaires listées ci-dessus à travers les prix unitaires nouveaux et les quantités afférentes représentent un montant de 622 406,74 € HT.

Par ailleurs, l'ajustement des quantités concernant les travaux prévus initialement au marché représente une augmentation de 12 052,00 € HT.

Au global, le montant du Détail Estimatif est à augmenter de 634 458, 74 € HT.

5. Montant du marché

Récapitulatif des montants du marché :

Montant HT de la tranche ferme suite à l'avenant n° 2 :	6 524 670,21 €
Prestations complémentaires du présent avenant et ajustement des quantités :	553 763,12 €

Montant HT de la tranche optionnelle suite à l'avenant n° 2 :	3 688 651,11 €
Prestations complémentaires du présent avenant :	80 695,62 €

<u>Montant du marché HT de la tranche ferme et optionnelle après avenant n° 2</u>	10 213 321,32 €
<u>Montant H.T. du présent avenant n° 3</u>	634 458,74 €

Nouveau montant HT du marché de la tranche ferme et optionnelle : **10 847 780,06 €**

Le montant du présent avenant n°3 représente une augmentation de 6.56 % par rapport au marché initial.

Le montant total du marché passe ainsi à 10 847 780,06 € HT, soit une augmentation cumulée de 12,21 %.

Par ailleurs, il convient de noter que cet avenant intègre la renonciation à recours du titulaire à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du **20 novembre 2018**, émis un avis favorable à la passation du présent avenant n°3.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 3 au marché L3 2016 13008 M et d'en autoriser la signature.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

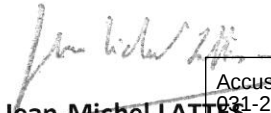
ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°3 au marché n° L3 2016 13008 M conclu avec le groupement EUROVIA/MALET pour un montant de 634 458,74 €HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20181217-20181212-7-7D- DE Date de télétransmission : 17/12/2018 Date de réception préfecture : 17/12/2018
--



LINEO 3

PLAISANCE TOURNEFEUILLE TOULOUSE

LOT 2 – VRD SECTEURS
MONESTIE, PLAISANCE-DU-TOUCH ET VOIE NOUVELLE

AVENANT N° 3

MARCHE N° L3 2016 13008 M

OCTOBRE 2018

TITULAIRE : GROUPEMENT EUROVIA/MALET



SOCIETE DE LA MOBILITE DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINNE
1, PLACE ESQUIROL - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
TEL. : 05 61 14 48 50 – FAX : 05 61 14 48 51
SITE : WWW.TISSEO.FR

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181217-20181212-7-7D-
DE
Date de télétransmission : 17/12/2018
Date de réception préfecture : 17/12/2018



SOMMAIRE

PAGES

ARTICLE 1 – OBJET DE L’AVENANT	3
ARTICLE 2 - PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES LIEES A LA TRANCHE FERME.....	3
ARTICLE 2.1 - PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES CONSECUTIVES A DES DEMANDES NOUVELLES OU ADAPTATIONS DE CHANTIER APPARUES EN COURS DE MARCHÉ	3
ARTICLE 2.2 - PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES LIEES AUX ADAPTATIONS DE LA STRUCTURE DE VOIRIE EXISTANTE, AFIN DE REpondre AUX CLASSES DE TRAFIC	5
ARTICLE 2.3 - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES LIES AUX RESEAUX CONCESSIONNAIRES.....	5
ARTICLE 2.4 – TRAVAUX COMPLEMENTAIRES LIEES AUX ADAPTATIONS DE TERRAIN APPARUES EN COURS DE CHANTIER.....	5
ARTICLE 3 - PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES LIEES A LA TRANCHE OPTIONNELLE	6
ARTICLE 3.1 - PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES LIEES AUX ADAPTATIONS DE LA STRUCTURE DE VOIRIE.....	6
ARTICLE 3.2 - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES LIES AUX RESEAUX CONCESSIONNAIRES.....	6
ARTICLE 3.3 - TRAVAUX COMPLEMENTAIRES LIES AUX ADAPTATIONS DE TERRAIN APPARUES EN COURS DE CHANTIER.....	6
ARTICLE 4 - FIXATION DE PRIX UNITAIRES NOUVEAUX.....	7
ARTICLE 5 – MODIFICATION PORTEE A L’ACTE D’ENGAGEMENT	7
ARTICLE 6 - MODIFICATIONS APPORTEES AU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES.....	8
ARTICLE 7 - MODIFICATIONS APPORTEES AU DETAIL ESTIMATIF	8
ARTICLE 8 – AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ	8

Préambule :

Le marché L3 2016 13008 M pour la réalisation des travaux de voirie et réseaux divers nécessaires à la réalisation des aménagements des secteurs ; Monestié, Plaisance-du-Touch et voie nouvelle dans la commune de Plaisance-du-Touch a été attribué au groupement d'entreprise EUROVIA/MALET pour un montant de 9.667.632,06 € HT.

Ce marché comporte une tranche ferme pour un montant de 6.197.597,06 € HT, et une tranche optionnelle pour un montant de 3.470.035,00 € HT

Par avenant n°2 du 03/10/2018 le montant du marché est porté à 10.213.321,32 € HT. La tranche ferme pour un montant de 6.524.670,21 € HT, et la tranche optionnelle pour un montant de 3.688.651,11 € HT.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n° 3 a pour objet d'intégrer au marché L3 2016 13008 M :

1. Des prestations complémentaires consécutives à des demandes nouvelles, apparues en cours de marché,
2. La fixation de prix nouveaux définitifs conformément à l'article 14 du CCAG travaux,
3. Des modifications apportées sur les quantités du marché.

ARTICLE 2 - PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES LIEES A LA TRANCHE FERME

ARTICLE 2.1 - PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES CONSECUTIVES A DES DEMANDES NOUVELLES OU ADAPTATIONS DE CHANTIER APPARUES EN COURS DE MARCHE

Îlot directionnel :

Réalisation d'un îlot directionnel le long de la route de Lombez à Plaisance-du-Touch.

Ces travaux complémentaires ont conduit à une modification des quantités relatives aux prix 9.1.4 « bordure îlot directionnel »

Le montant de ces travaux s'élève à 7.874,65 € HT.

Déplacement et allongement d'un dalot de 1.5m(l) x 0.7m(h) pour le passage à faune et rétablissement hydraulique de la voirie nouvelle :

Fourniture et mise en œuvre d'un dalot passage faunique 1,50 x 0,70 à la place d'un tuyau béton armé Ø600 série 135A. Déplacement et allongement du dalot d'environ 31,5 m. Au total l'ouvrage a une longueur de 53 m.

Ces travaux complémentaires ont conduit à une modification des quantités relatives aux prix 4.3.1.13 « Mise en tranchée de dalot 150*70 »

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 26.697,80 € HT.

Accès à la parcelle « Les Chalets » :

Réalisation d'un accès à la parcelle « Les Chalets » depuis la route de Toulouse.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20181217-20181212-7-7D- DE Date de télétransmission : 17/12/2018 Date de réception préfecture : 17/12/2018 - AVENANT N° 3 - 3/8
--

Ces travaux complémentaires ont conduit à une modification des quantités relatives aux prix 3.3.1 « Déblais évacués en décharge agréée », 10.2.1 « Couche de roulement pour voirie en BBSG 0/10 », 10.2.8 « Couche d'assise en GB4 »

Le montant de ces travaux s'élève à 7.823,70 € HT.

Accès au terrain agricole :

Réalisation d'un accès à la parcelle agricole depuis la route de Toulouse.

Ces travaux complémentaires ont conduit à une modification des quantités relatives aux prix 3.3.1 « Déblais évacués en décharge agréée », 10.2.1 « Couche de roulement pour voirie en BBSG 0/10 », 10.2.8 « Couche d'assise en GB4 »

Le montant de ces travaux s'élève à 1.738,60 € HT.

Accès de riverains rue de la Garenne :

Réalisation d'un accès riverains rue de la Garenne à Tournefeuille.

Le montant de ces travaux s'élève à 8.003,50 € HT.

Ces travaux complémentaires ont conduit à une modification des quantités relatives aux prix 3.3.1 « Déblais évacués en décharge agréée », 3.4.3 « Fourniture et mise en œuvre d'une couche de forme en GNT 0/31.5 y compris géotextile », 10.2.1 « Couche de roulement pour voirie en BBSG 0/10 »

Modifications SLT :

Modifications de travaux de génie civil pour la SLT :

Ces travaux complémentaires ont conduit à une modification des quantités relatives aux prix 10.3.1, 10.4.1 et 10.5.3.

Le montant de ces travaux complémentaires s'élève à 23.480,65 € HT.

Reprise du génie civil en pieds des mâts :

Ces travaux complémentaires ont conduit à une modification des quantités relatives aux prix 2.1.1, 2.3.2, 2.4.5, 3.3.1, 3.4.3, 7.2.1, 7.3.2, 9.1.10, 9.3.1, 10.5.3, 10.5.7.

Le montant de ces travaux complémentaires s'élève à 12.560,33 € HT.

Soit un total de : 23.480,65 + 12.560,33 = 36.040,98 € HT.

Nappage du bassin en terre végétale :

Nappage du bassin de rétention en terre végétale

Le montant de ces travaux s'élève à 8.685,00 € HT et correspond au prix nouveau PN 3.4.8.

Travaux de génie civil pour le local chauffeurs Tisséo :

Travaux de génie civil destinés à recevoir le local chauffeurs Tisséo à Monestie

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20181217-20181212-7-7D- DE Date de télétransmission : 17/12/2018 Date de réception préfecture : 17/12/2018 - AVENANT N° 3 - 4/8
--

Le montant de ces travaux s'élève à 50.000,00 € HT.

ARTICLE 2.2 - PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES LIEES AUX ADAPTATIONS DE LA STRUCTURE DE VOIRIE EXISTANTE, AFIN DE REpondre AUX CLASSES DE TRAFIC

Réalisation de purges au droit de la future station LOTI

Réalisation de purges au droit de la future station LOTI :

Ces travaux complémentaires ont conduit à une modification des quantités relatives aux prix 3.4.5 « Réalisation de purges y compris matériaux de substitution »

Le montant de ces travaux s'élève à 37.236,80 € HT.

Enrobage béton des réseaux d'assainissement pl. 10 et 11 :

Enrobage béton du réseau d'assainissement pl. 10 et 11.

Ces travaux complémentaires ont conduit à une modification des quantités relatives aux prix 5.1.4 « plus-value pour enrobage béton »

Le montant de ces travaux s'élève à 22.757,05 € HT.

ARTICLE 2.3 - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES LIES AUX RESEAUX CONCESSIONNAIRES

Adaptation du chantier pendant les interventions concessionnaires rue de la Garenne :

Arrêts et reprises des travaux suite à la découverte de réseaux non signalés.

Le montant de ces travaux s'élève à 4.420,00 € HT et correspond au prix nouveau PN 1.4.7

Mise à la cote d'émergences en lieu et place des concessionnaires :

Travaux de mise à la cote d'émergences en lieu et place des concessionnaires.

Ces travaux complémentaires ont conduit à une modification des quantités relatives aux prix 2.5 « mise à la cote d'émergences »

Le montant de ces travaux s'élève à 11.325,00 € HT.

ARTICLE 2.4 – TRAVAUX COMPLEMENTAIRES LIEES AUX ADAPTATIONS DE TERRAIN APPARUES EN COURS DE CHANTIER

Demande complémentaire voie nouvelle :

Entretien de la zone pendant l'arrêt des travaux.

Le montant de ces travaux s'élève à 27.166,60 € HT.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20181217-20181212-7-7D-DE Date de télétransmission : 17/12/2018 Date de réception préfecture : 17/12/2018 = AVENANT N° 3 = 5/8
--

Ces travaux font l'objet de prix nouveaux : PN 1.4.7 - Mise à disposition de moyens humains supplémentaires pour répondre aux adaptations de chantier et PN 1.4.8 - Renforcement des moyens pour le maintien des plateformes de terrassement.

Et prix 2.1.5 pour arrêts de chantier suite à la découverte de réseaux $8 \frac{1}{2}$ journées x 1.105 = 8.840,00 € H.T

Modification de l'assainissement et enrobage béton des réseaux d'assainissement pl. 12 et 17 :

Augmentation des quantités de canalisations, de regards, route de Toulouse t voie nouvelle.

Ces travaux complémentaires ont conduit à une modification des quantités relatives aux prix 5.1.4 « plus-value pour enrobage béton »

Le montant de ces travaux s'élève à 22.859,18 € HT.

ARTICLE 3 - PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES LIEES A LA TRANCHE OPTIONNELLE

ARTICLE 3.1 - PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES LIEES AUX ADAPTATIONS DE LA STRUCTURE DE VOIRIE

Réalisation de purges avenue des Pyrénées (partie 2) :

En complément des prestations déjà rémunérées dans le cadre de l'avenant n°2, augmentation des quantités de purges avenue des Pyrénées

Ces travaux complémentaires ont conduit à une modification des quantités relatives aux prix 3.4.5 « réalisation de purges y compris matériaux de substitution »

Le montant de ces travaux s'élève à 10.513,92 € HT.

ARTICLE 3.2 - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES LIES AUX RESEAUX CONCESSIONNAIRES

Mise à la cote d'émergences en lieu et place des concessionnaires :

Travaux de mise à la cote d'émergences en lieu et place des concessionnaires.

Le montant de ces travaux s'élève à 48.250,00 € HT.

Ces travaux complémentaires ont conduit à une modification des quantités relatives aux prix 2.5 « mise à la cote d'émergences »

ARTICLE 3.3 - TRAVAUX COMPLEMENTAIRES LIES AUX ADAPTATIONS DE TERRAIN APPARUES EN COURS DE CHANTIER

Adaptation de réseaux d'assainissement :

Réalisation de canalisations pour le réseau pluvial en fonte et PVC.

Ces prestations nécessitent les prix nouveaux :

- PN 4.1.3.9 - Mise en tranchée tuyau PVC 400 mm
- PN 4.1.3.11 - Mise en tranchée tuyau fonte 400 mm

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20181217-20181212-7-7D- DE Date de télétransmission : 17/12/2018 Date de réception préfecture : 17/12/2018 - AVENANT N° 3 - 6/8
--

Le montant de ces travaux complémentaires s'élève à 21.931,70 € HT

ARTICLE 4 - FIXATION DE PRIX UNITAIRES NOUVEAUX

La rémunération de prestations complémentaires visées ci-dessus est assurée d'une part par des prix unitaires du marché initial, d'autre part par les prix unitaires nouveaux ci-dessous qu'il convient d'intégrer au Bordereau des Prix Unitaires du marché :

PN 4.3.1.8	Mise en tranchée tuyau PVC 315 mm : 327,00 €/ml
PN 4.1.3.9	Mise en tranchée tuyau PVC 400 mm : 346,00 €/ml
PN 4.1.3.10	Mise en tranchée tuyau fonte 300 mm : 385,00 €/ml
PN 4.1.3.11	Mise en tranchée tuyau fonte 400 mm : 423,00 €/ml
PN 1.4.7	Mise à disposition de moyens humains supplémentaires pour répondre aux adaptations de chantier.
PN 1.4.8	Renforcement des moyens pour le maintien des plateformes de terrassement.
PN 3.4.8	Reprise de terre végétale en stock et nappage en fond de bassin

Le contenu détaillé des prix nouveaux est précisé dans le BPU annexé au présent avenant.

ARTICLE 5 – MODIFICATION PORTEE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

La rémunération des prestations complémentaires listées ci-dessus représentent un montant de 353.324,48 € HT.

Par ailleurs, l'ajustement des quantités concernant les travaux prévus initialement au marché représente une augmentation de 281.134,26 € HT.

Au global, le montant du Détail Estimatif est à augmenter de 634.458,74 € HT

L'article 2 de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

TRANCHE FERME	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
MONTANT MARCHE INITIAL + AVENANT N°2	6 524 670.21 €	1 304 934.04 €	7 829 604.25 €
MONTANT DE L'AVENANT N° 3	553 763.12 €	110 752.62 €	664 515.74 €
NOUVEAU MONTANT DE LA TF	7 078 433.33 €	1 415 686.67 €	8 494 120.00 €

TRANCHE OPTIONNELLE	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
MONTANT MARCHE INITIAL + AVENANT N°2	3 688 651.11 €	737 730.22 €	4 426 381.33 €
MONTANT DE L'AVENANT N° 3	80 695.62 €	16 139.12 €	96 834.74 €
NOUVEAU MONTANT DE LA TO	3 769 346.73 €	753 869.35 €	4 523 216.08 €

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181217-20181212-7-7D-
DE
Date de télétransmission : 17/12/2018
Date de réception préfecture : 17/12/2018

TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
MONTANT MARCHÉ INITIAL + AVENANT N°2	10 213 321.32 €	2 042 664.26 €	12 255 985.58 €
MONTANT DE L'AVENANT N° 3	634 458.74 €	126 891.75 €	761 350.49 €
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ	10 847 780.06 €	2 169 556.01 €	13 017 336.07 €

ARTICLE 6 - MODIFICATIONS APPORTEES AU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Le bordereau des prix unitaires initial est complété par le bordereau des prix complémentaires repris dans l'annexe 1.

ARTICLE 7 - MODIFICATIONS APPORTEES AU DETAIL ESTIMATIF

Le détail estimatif initial est complété et modifié par le détail estimatif complémentaire repris dans l'annexe 2.

ARTICLE 8 – AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Par ailleurs, il convient de noter que cet avenant intègre la renonciation à recours du titulaire à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

Fait en un seul original, à Toulouse le

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Le titulaire

Tisséo Ingénierie

Philippe BUCHBERGER

Directeur

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181217-20181212-7-7D-DE
Date de télétransmission : 17/12/2018
Date de réception préfecture : 17/12/2018